

Le débat sur les programmes : une occasion pour aborder tous les besoins de la discipline

Si la phase d'écriture d'un programme est un moment politiquement fort pour une discipline comme l'EPS, il ne s'agit pas, pour le SNEP, d'en rester à un débat formel qui évacuerait les problèmes de mises en œuvre concrètes.

Bien évidemment, la question des installations sportives mises à disposition des établissements (proximité immédiate, volume horaire, fonctionnalité, entretien, ...) est centrale. Au nom de l'autonomie de l'établissement, au nom du projet pédagogique obligatoire et relevant de « la responsabilité de l'ensemble de l'équipe de la discipline », au nom de la prise en compte du contexte local de l'établissement, le risque est grand de continuer à faire endosser la responsabilité de la situation aux collègues, et à les conduire dans les faits à une adaptation permanente à des conditions matérielles parfois indécentes, trop souvent pas à la hauteur des enjeux de formation dont est porteuse l'EPS.

La consultation sur les programmes doit être l'occasion de réaffirmer que nous ne voulons plus du statu quo actuel qui conduit le plus souvent :

- la hiérarchie administrative à se désintéresser de cette question, à ne formuler aucune exigence quantitative ni qualitative en direction des collectivités territoriales de rattachement ;
- la hiérarchie pédagogique à produire des éléments indicatifs sur les besoins des établissements non suivis d'effets, parce que le travail d'intervention auprès des collectivités territoriales n'est pas réalisé ;
- à ce qu'au final, seules les sections départementales et académiques du SNEP assurent le suivi de ce dossier, le contact avec les élus, l'expression des besoins de la discipline en ayant heureusement pour support les publications du SNEP sur les équipements.

Cela ne peut plus durer ainsi ! D'autant que nous percevons très clairement que le ministère de l'Éducation Nationale cherche à se défausser totalement de la question des installations sportives : « L'État fait déjà un effort considérable en assumant le salaire des enseignants d'EPS. Les collectivités territoriales doivent mettre la main à la poche et assurer la mise à disposition des installations sportives ». Ainsi s'exprime le directeur de cabinet du ministre Darcos (audience Snep du 15/04/2008).

Le schéma est donc simple : l'État cherche à se libérer de sa compétence et délègue sa responsabilité au niveau local. C'est là une façon de contourner les obligations de service public et le caractère national d'un programme.

L'exemple du savoir nager va être emblématique : promu au rang de « priorité nationale », il va bien falloir que l'EN assume dans les faits cette ambition, et assure les conditions d'y faire accéder TOUS les élèves : libération des créneaux nécessaires, gratuité d'accès, transport, dotation horaire spécifique pour permettre le respect de la circulaire de 2004 et contribution à de nouvelles constructions de piscines.

Le SNEP appelle les collègues à poser toutes ces questions bien concrètes au cours de la consultation à laquelle la profession est conviée dans les semaines à venir.

Alain.goudard@snepfsu.net

Les conditions nécessaires au travail collectif doivent être réaffirmées.

Les nouvelles versions des programmes EPS confirment l'importance du projet pédagogique d'établissement. Les équipes pédagogiques vont donc être amenées à le revoir, l'affiner, parfois le

réécrire. La programmation des APSA peut être modifiée. L'harmonisation des procédures d'évaluation va nécessiter un nouveau travail collectif.

Comme pour les installations sportives, la question essentielle va être de savoir si la hiérarchie prescrit les transformations ... et laisse les collègues « se débrouiller » seuls avec la situation.

Cette approche n'est pas celle du SNEP, pour qui les conditions de la construction d'une nouvelle étape pour notre discipline doivent être revendiquées. Cela passe par deux exigences :

- la confirmation de la coordination EPS, dont les textes doivent être appliqués dans leur intégralité. Il s'agit d'une condition essentielle à l'organisation du travail collectif au sein de l'établissement.
- La relance d'une FPC EPS : la définition des compétences attendues peut représenter une nouvelle et importante étape pour notre discipline. Elle ne saurait être réalisée par un groupe limité d'experts. Elle suppose un travail collectif, sur le long terme, qui associe le plus grand nombre de collègues. Elle ne se réalisera pas de façon fonctionnelle et optimale sans la mise en place d'ambitieux plans de formation continue académique en EPS.

Pour sa part, le SNEP, en liaison avec le Centre EPS et Société, a déjà engagé un travail collectif sur les fiches d'APSA. Il en mettra le contenu en débat dans la profession dès la rentrée prochaine.

Alain.goudard@snepfsu.net